

Conseil général

Séance n°3

du jeudi 19.12.2013, de 19:30 à 21:45,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Beney André - Beney Christophe - Benthon Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Dussex Mathieu - Muller Lionel – Rey Laurence - Vianin Bertrand – Praplan Betty
Entente communale	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - RoCHAT Armande - Viaccoz Valérie - Constantin Fabienne
PS	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Herbelin Deny - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Savioz Dominique - Mottet Vivian - Pellissier François
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusés	Chabbey David - Travelletti Joseph - Aymon Fabien - Pralong Daniel

M. Bertrand Vianin salue les élus cantonaux et communaux et les citoyens et les citoyennes.

Il donne quelques informations :

M. Fabien Aymon a été nommé conseiller général en remplacement de M. Jean-Marie Morard.

La séance plénière du mois juin aura lieu à Anzère. Le programme 2014 sera envoyé avec le procès-verbal. Une carte de vœux sera adressée à M. Daniel Pralong pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

M. Marco Aymon salue les membres du conseil communal, du conseil général et les personnes présentes. Il espère que les débats seront constructifs.

DEBATS

10	1	Contrôle des présences

MM. Chabbey David, Travelletti Joseph, Aymon Fabien et Pralong Daniel sont excusés. 26 personnes ont signé la liste des présences.

11	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 juin 2013
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2014
6. Plan financier 2014 – 2017
7. Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
8. Interpellation du groupe PDC « camping des Flans »
9. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Divers annoncés : Egide Aymon - Christiane Travelletti - Mathieu Dussex - Marylise Benthon - André Beney - Christophe Beney.

12	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 juin 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et **M. Bertrand Vianin** remercie Patricia Constantin pour son travail.

13	4	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

Aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et de l'indice d'indexation n'a été annoncée.

M. Joël Morard remercie ses collègues de la commission de gestion, le conseil communal ainsi que le secrétaire communal pour le travail et les renseignements fournis.

Mme Armande RoCHAT donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant la détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation, à savoir le maintien des barèmes fiscaux en vigueur.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Vote

Le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du taux d'indexation à 145 est accepté à l'unanimité.

14	5	Approbation du budget 2014

M. Bertrand Vianin rappelle que le budget sera accepté ou refusé in globo. Par contre, il sera traité rubrique par rubrique.

Mme Armande Rochat donne lecture des considérations générales de la commission de gestion dans son rapport. Elle interviendra ensuite ponctuellement lors du traitement de chaque rubrique.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Bernard Morard donne quelques précisions. L'exécutif n'a pas voulu, dans la précipitation, faire des changements sur les revenus projetés et cherche différentes pistes pour des rentrées financières supplémentaires (subventionnement – valeur locative). L'augmentation des charges provient de différents éléments notamment, les subventions scolaires, les charges de personnel pour les structures d'accueil, les coûts de la politique communale du tourisme (révision des structures au niveau de la station), les subventions pour les énergies renouvelables (difficilement chiffrables). Durant l'exercice 2014, la commune devra augmenter ses revenus.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 1 – 3 – 5 – 6 – 8 - 9

Mme Armande Rochat lit le rapport de la commission de gestion concernant ces chapitres.

M. Frédéric Jollien demande ce qui est entrepris pour l'appartement protégé qui n'est pas encore loué. **Mme Dominique Savioz** informe qu'il y a beaucoup de changements dans ces appartements. Il y a régulièrement des annonces qui sont mises, mais très peu de personne correspondre aux exigences d'entrée fixées par le CMS du coteau. Cela n'est pas toujours facile. Il semble qu'il y ait deux demandes pour cet appartement. L'infirmière fera une évaluation et ensuite une décision sera prise.

M. Bernard Morard informe que les locations sont indiquées dans le compte no 621.434.00.

Comptes d'investissement

Mme Armande Rochat lit le rapport de la commission de gestion concernant ce chapitre.

M. François Pellissier informe que Fr 100'000.-- ont été budgétisés pour l'étude sur les travaux de rénovation de l'école de Botyre. L'étude sera faite pour la fin de l'année 2014.

M. Joël Morard prend note de cette précision.

Chapitre 3

340.503.00 aménagement place de jeu

M. Mathieu Dussex demande ce qui est prévu dans ce montant.

M. Vivian Mottet informe que la commission jeunesse, sport et loisirs prévoyait la réalisation de 2 places de jeux de Fr. 40'000.-- à la Place et à Luc. La volonté du conseil communal est de faire une seule place de jeux sur le Pré des Sœurs. Des offres vont être demandées et elle devrait être réalisée pour l'automne prochain.

620.510.00

M. Mathieu Dussex demande si les travaux vont reprendre sur la route de la croix de la mission.

M. Marco Aymon informe que les travaux ont été adjugés et devaient être réalisés cet automne, mais le canton n'avait plus le budget nécessaire pour ces investissements. Les travaux ont donc dû être stoppés, mais devraient reprendre l'année prochaine. Il informe que les travaux concernant la réfection de la route de Botyre faisaient partie du compte de fonctionnement.

830.509.10 *Plaquette de promotion économique*

M. Frédéric Jollien demande où en sont les plaquettes ?

M. Vivian Mottet informe que si le budget est accepté ce soir, le travail va commencer. Une partie des fonds affectée à la promotion économique servira donc à autre chose que pour les décorations florales.

Vote

Le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

15	6	Plan financier 2014 - 2017

M. Bertrand Vianin indique que le conseil communal a fait parvenir aux conseillers généraux le plan financier 2014 – 2017.

M. Bernard Morard donne quelques informations complémentaires sur le plan financier. Les bases de travail pour établir ce document ont été les comptes 2013, le budget 2013 et le budget 2014. L'élaboration s'inscrit dans un contexte économique et financier incertain. Le CC est conscient que des priorités devront être fixées et arrêtées par rapport aux chiffres présentés dans ce document. Il est prévu des investissements pour plus de 17 millions pour une marge d'autofinancement de 13 millions, sans aucune correction des barèmes fiscaux, ni des subventionnements. Ce plan n'est pas un acte contraignant pour l'exécutif. Il faut savoir qu'à fin septembre, la commune compte 68 chômeurs, soit 3.6% de la population. Habitants : 3'816 habitants en 2013. Selon les indicateurs financiers communiqués par l'Etat du Valais, vu les investissements, une dégradation pourrait intervenir en 2016. Il y a également un élément important au niveau des revenus fiscaux : sur 1673 contribuables, 125 ramènent 26% des recettes. Il donne ensuite connaissance des investissements importants prévus pour ces 4 prochaines années.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur le plan financier 2014 – 2017.

Le conseil général prend note du plan financier 2014 – 2017.

16	7	Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

Le bureau du CG a nommé une commission ad hoc présidée par Mme Valérie Viaccoz.

Mme Laurence Rey donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui a étudié le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Frédéric Jollien parle en son nom personnel et trouve que cette taxe est inutile et incohérente. Il fait part de son point de vue à ce sujet.

Mme Valérie Viaccoz rappelle qu'il s'agit d'une question de vision.

Mme Armande Rochat donne également son avis et fait l'inventaire des différentes taxes que doivent déjà payer les propriétaires fonciers.

M. Bernard Morard est surpris de l'intervention personnelle des deux conseillers généraux. Des ressources financières devront être trouvées dans les années à venir. Il ne faut pas être en retard par rapport aux autres communes. La commune d'Ayent a enregistré en 2013 : 29 millions de francs de transaction immobilière. **Mme Armande Rochat** adhère aux propos de Bernard Morard mais aurait préféré que l'on augmente les valeurs locatives. **M. Marco Aymon** relève que cet impôt est unique contrairement à celui sur les valeurs locatives qui est prélevé chaque année.

M. François Pellissier pense que cela ne va pas influencer les gens car plusieurs communes appliquent déjà cet impôt.

M. Gino Morard rappelle que le canton applique déjà cet impôt.

M. Bertrand Vianin demande que le règlement soit soumis après une seule lecture.

Vote

Le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels sera approuvé après une seule lecture par 23 voix et 2 avis contraire.

Vote

Le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels est approuvé par 23 voix pour et 2 avis contraire.

17	8	Interpellation du groupe PDC « camping des Flans »

M. Bertrand Vianin passe la parole à Mathieu Dussex pour la lecture de l'interpellation du groupe PDC sur le camping des Flans. Selon la demande du groupe, cette interpellation a été mise à l'ordre du jour.

M. Marco Aymon répond à l'interpellation du groupe PDC. Il informe qu'à ce jour la commune a requis la continuation de la poursuite. Des demandes de main levée ont été déposées au tribunal de district d'Hérens. Le 17 décembre 2013, ce dernier a levé les oppositions. Ces décisions sont

susceptibles de recours. Il informe que M. Balet n'est pas inscrit au registre de commerce. Il ne peut donc que se déclarer en faillite personnelle, ce qu'il a refusé.

La commune maintient la zone en zone camping. Une fois redevenue propriétaire, elle pourrait refaire le camping, ce qui représenterait environ un coût de 3 ou 4 millions. Cela pourrait également se faire en partenariat privé – public. Actuellement, la commune n'est plus propriétaire. On ne peut que déplorer cette situation. L'avis de droit est clair. M. Balet est propriétaire.

La seule solution c'est la saisie, mais la procédure peut encore durer longtemps. Il rappelle que la perte représenterait 1 million de francs pour les entreprises locales.

18	9	Divers

M. Egide Aymon aimerait connaître la situation actuelle du marché électrique et la situation sur le retour des concessions.

M. Marco Aymon informe que pour le retour des concessions, le canton avait proposé 3 variantes présentées aux différents intervenants. Il devait ensuite présenter une nouvelle variante (Z). Les communes concédantes devaient se réunir à fin août, malheureusement le rapport n'a pas encore été donné par le canton.

M. Egide Aymon pose la question sur la décision du TF sur l'illégalité de la taxe poubelle, est-ce que le conseil s'est déjà penché sur la taxe aux sacs ?

Mme Nicole Bonvin informe qu'il y a encore un flou sur le sujet. Elle relève que la décision doit venir du canton afin que toutes les communes aient le même système.

M. Marco Aymon informe que les trois présidents des grandes villes sont d'accord de se rencontrer et de trouver une solution.

Mme Christiane Travelletti suggère au conseil communal d'organiser une collecte des armes à feu sur la commune afin de limiter les dangers ou alors de faciliter leur enregistrement.

M. Marco Aymon prend note de la proposition. Elle sera étudiée par le conseil.

Mme Nicole Bonvin informe que les armes peuvent être déposées à l'arsenal ou à la police cantonale. Elle ne pense pas qu'une collecte soit judicieuse.

M. Mathieu Dussex demande à la commune s'il y a des demandes de Swisscom pour la pause de nouvelles antennes sur la commune. **M. Marco Aymon** répond par la positive, mais le conseil communal a donné un avis défavorable, de plus il y a eu des oppositions.

M. Mathieu Dussex souhaite ensuite connaître le fonctionnement de la chambre pupillaire.

M. Marco Aymon informe qu'il y a une chambre pupillaire intercommunale. Cette structure sert à combler les lacunes des anciennes institutions. Les chambres pupillaires des communes ont laissé traîner les dossiers en sachant qu'elles allaient être regroupées. La situation économique fait que 16 nouveaux dossiers ont été ouverts dans les 2 derniers mois. La charge de travail est élevée.

M. Christophe Beney souhaite connaître l'état d'avancement des remembrements sur la commune.

M. Bernard Morard informe que l'avancement des remboursements est ralenti par les recours juridiques. Il donne quelques exemples de recours pas encore traités.

Mme Marilyse Benth félicite les conseillers communaux organisateurs de la soirée des mérites sportifs et culturels ainsi que le personnel qui a travaillé à cette soirée.

M. André Beney relève sur que les chemins pédestres des hauts d'Anzère sont mal entretenus. **M. Vivian Mottet** prend note de la remarque. Il relève qu'il y a des heures effectuées par les travaux publics. Par le passé, la protection civile donnait un grand coup de main pour l'entretien de ces chemins.

M. Marco Aymon informe que Télé Anzère SA a des problèmes de liquidités suite à des investissements importants qui ont eu lieu l'année dernière. Le conseil communal est entré en matière sur la demande de cautionnement de Télé Anzère SA. Le bureau recevra un courrier demandant une séance fin janvier.

M. Bertrand Vianin clôt la séance. Il est 21h45.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia